



PRÉFET DE LA MARTINIQUE



Conseil Général
de la Martinique



Région Martinique

Fort-de-France, le 2 mars 2015

Dossier de presse

Signature de la Charte patrimoniale relative à la Chlordécone
*Un engagement des acteurs locaux et nationaux dans une stratégie de développement durable
du territoire de la Martinique*

Mardi 3 mars 2015 à 10h00

Institut Martiniquais du Sport (Mangot Vulcin, Le Lamentin)



Le 3 Mars 2015, sera signée au Lamentin la “Charte patrimoniale pour une stratégie territoriale de développement durable de la qualité de vie dans le contexte de pollution par la chlordécone”.

Qu'est ce que la Charte

Cette Charte représente l’aboutissement d’un processus de co-construction d’une stratégie durable de réponse à la situation de pollution par la Chlordécone, dans laquelle se sont engagés plus d’une centaines d’acteurs en Martinique : collectivités territoriales, services de l’État, professionnels martiniquais et leurs organisations, notamment dans le domaine de l’agriculture et de la pêche, associations et organisations de la société civile, ...

Ces acteurs ont pu, en mettant en commun leurs connaissances et leur intelligence, établir un diagnostic partagé de la situation, identifier des priorités et se doter d’un programme d’actions à mettre en œuvre ensemble.

Face à une situation de pollution persistante sur le long terme et posant des problèmes complexes, cette Charte constitue le début d’une nouvelle manière de construire une réponse durable et à long terme, dans un partenariat de tous les acteurs concernés, face à une situation où aucun ne détient seul l’ensemble des connaissances, des ressources et des leviers d’action nécessaires.

Avec la Charte, l’ensemble des signataires, dans une démarche volontaire :

- reconnaît le besoin d’une démarche d’amélioration de la qualité de vie, portée en commun par les différents acteurs concernés par la problématique Chlordécone, sur la base d’un diagnostic stratégique partagé ;
- prend acte d’une volonté partagée d’innovation face à une situation difficile vécue par la Martinique ;
- se donne 4 orientations stratégiques prioritaires, déclinées dans un programme d’actions :
 - Faciliter le redéploiement d’activités et de techniques adaptées de production agricole professionnelles et familiales de proximité et de qualité ;
 - Faciliter le redéploiement d’activités durables de pêche et d’aquaculture pour assurer une production locale saine, viable et de qualité ;
 - Promouvoir la santé des personnes dans une approche de précaution autour de démarches territorialisées de “vie saine” ;
 - Développer pour cela une connaissance et une transparence au service du développement durable ;
- se dote d’outils de gouvernance innovants et adaptés à la complexité du problème leur permettant de concevoir ensemble des choix et des projets et les mettre en œuvre.

La structure de gouvernance proposée dans la Charte repose sur trois instances :

- Une instance de décision composée des collectivités territoriales, signataires de la Charte aux côtés de l'État.
- Une instance de co-intelligence, de dialogue et d'évaluation formée de l'ensemble des signataires de la Charte. Elle est formée de trois collèges : un collège de représentants des collectivités territoriales partenaires, un collège des forces vives réunissant des représentants des parties prenantes du territoire et de la société civile, un collège de personnes qualifiées (experts, scientifiques, administrations, chambres consulaires,...). Le président élu de l'instance de décision préside également l'instance de co-intelligence en présence de l'État représenté par le Préfet.
- Une équipe de facilitation, placée sous la responsabilité du Président, qui a notamment pour mission de faire fonctionner le dispositif dans le respect des principes de la Charte, d'apporter un soutien pratique et méthodologique aux instances de gouvernance pour la réalisation de leurs travaux et d'accompagner, à leur demande, les parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets.

Enfin, la Charte et son programme d'action distinguent deux niveaux de pilotage et d'action :

- Un niveau régional, à l'échelle de l'île pour la gouvernance générale de la Charte ;
- Un niveau territorial plus local (à l'échelle de groupes de communes) pour la mise en place d'actions territorialisées répondant aux enjeux particuliers du territoire concerné.

Les origines de la Charte

Cette Charte a été construite dans le cadre de l'action 36 du Plan Chlordécone 2011-2013. A l'origine de cette action, il y a une prise de conscience par l'État :

- que la situation est complexe et met en jeu une grande diversité de dimensions de la vie et d'acteurs ;
- qu'au-delà de la prévention du risque, il est nécessaire de co-élaborer avec tous les acteurs concernés une stratégie territoriale de développement durable de la qualité de vie reposant sur une coopération entre l'ensemble des acteurs.

Sur cette base, il a été décidé de mener dans le cadre du Plan Chlordécone une démarche stratégique, conduite par des facilitateurs extérieurs. Cette démarche a consisté à rencontrer l'ensemble des acteurs concernés et à mobiliser leur intelligence de la situation pour faire émerger, au cours de différentes étapes, une vision commune de la situation et de la façon de construire une réponse durable.

Les étapes de la construction de la Charte

- Réflexion préalable sur la faisabilité avec les acteurs Martiniquais et nationaux concernés (déc. 2010-mai 2011) ;
- Audit patrimonial (sept 2011 – mars 2012) pour co-élaborer un diagnostic général et des 1^{res} propositions ;
- 3 séminaires territoriaux (sept. 2012) dans des territoires pilotes volontaires : Nord-Caraïbe, Centre-Nord et Nord-Atlantique ;
- 4 séminaires thématiques (nov. 2012) pour spécifier le diagnostic et préfigurer un programme d'actions ;
- Séminaires de préfiguration de la Charte (fév. 13): discussion d'un projet de Charte & fiches-actions ;
- Signature de la Charte : 3 mars 2015.